



No de résolution  
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-TÉMISCOUATA  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCOUATA

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata tenue à la salle du conseil, le lundi 2 mars 2020 à 20 heures, suivant les dispositions du Code municipal du Québec.

À laquelle sont présents :

Le maire Richard F. Dubé  
Les conseillers et conseillères :  
Siège no 1 Jimmy Plourde  
Siège no 2 Carole Desbiens  
Siège no 3 Laurette Lévesque  
Siège no 4 Viateur Dubé  
Siège no 5 Nicholas Dubé  
Siège no 6 ABSENT

Les membres présents forment quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Josée Chouinard, directrice générale adjointe est aussi présente ainsi que trois (3) autres personnes.

La séance débute par le mot de bienvenue du maire.

20-03047 Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de Viateur Dubé, appuyée par Nicholas Dubé, il est résolu unanimement que le conseil adopte l'ordre du jour en laissant le point « Affaires diverses » ouvert. Le projet d'ordre du jour a été envoyé à chaque résidence.

20-03048 Procès-verbal de la réunion du 3 février 2020

Sur la proposition de Carole Desbiens, appuyée par Laurette Lévesque, il est résolu unanimement que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2020, soit adopté tel que rédigé.

20-03049 Comptes du mois de février 2020

La liste des comptes de février 2020 a été étudiée par les membres du conseil lors d'une réunion de travail tenue le 2 mars et elle est lue à cette réunion. Sur la proposition de Carole Desbiens, appuyée par Viateur Dubé, il est résolu unanimement que ces comptes soient approuvés:

Comptes à payer au 29 février 2020	71 078.32 \$
Comptes payés d'avance	47 806.76 \$
<b>TOTAL</b>	<b>118 885.08 \$</b>

20-03050 Rapport trimestriel et bilan

Le rapport trimestriel et le bilan au 29 février 2020 sont déposés par Josée Chouinard, directrice générale adjointe.

20-03051 Rapports des réunions et suivi des dossiers

Les personnes suivantes font rapport des réunions qui ont eu lieu pendant le dernier mois et du suivi des dossiers en cours:

- a. Par Richard F. Dubé :
  - MRC de Témiscouata, le 10 février ;
  - Rencontre MTQ et Club de VTT le 13 février ;
  - Haut-Sommets 18 février
  - RIDT le 19 février
  - Réunion de la CADL le 24 février ;
  - Conférence de N presse le 2 mars - Agrandissement Villa ;



No de résolution  
ou annotation

- b. Par Carole Desbiens et Nicholas Dubé :
- Réunions et Carnaval de l'Association sportive ;
- c. Par Josée Chouinard :
- Table des officiers municipaux le 19 février ;

20-03052      Avril - Mois de la Jonquille

CONSIDÉRANT QUE chaque année, plus de 55 000 Québécois et Québécoise reçoivent un diagnostic de cancer, et que cette annonce représente un choc important qui se répercute dans toutes les sphères de leur vie;

CONSIDÉRANT QUE pour chaque personne touchée, une à trois personnes de son entourage prendront le rôle de proche aidant;

CONSIDÉRANT QU'environ quatre cancers sur dix peuvent être évités en adaptant un mode de vie sain et en mettant en place des politiques de santé qui protègent les Québécois et les Québécoises;

CONSIDÉRANT QUE la survie pour tous les cancers combinés a augmenté de 8 % en passant de 55 % en 1992 à 63 % en 2019, et que c'est grâce au financement de recherches novatrices que nous y sommes parvenus et que nous pouvons poursuivre notre objectif d'un monde sans cancer;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer est le seul organisme de bienfaisance national qui vient en aide à tous les Québécois et Québécoises atteintes de tous les types de cancer et de leur proche, à travers la recherche, la prévention, l'accès à un réseau d'aide, l'information basée sur les dernières données probantes et la défense de l'intérêt public;

CONSIDÉRANT QUE la vie est plus grande que le cancer, qu'elle ne se résume pas à un diagnostic. À la chimiothérapie. Aux cicatrices. Par l'entremise de ses programmes, la Société canadienne du cancer aide les Québécois et les Québécoises à tisser des liens avec les autres et leur assurer une qualité de vie et un bien-être;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est connu comme étant le Mois de la jonquille, qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage alors les Québécois et Québécoises à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Carole Desbiens, appuyée par Jimmy Plourde, il est résolu unanimement de décréter le mois d'avril, le Mois de la jonquille et que la Municipalité encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

20-03053      Achat de roues pour le loader

Dernièrement, il y a eu des problèmes avec une des roues du loader et qu'il vient urgent de changer les quatre roues pour éviter des désagréments, mais surtout pour la sécurité des employés.

Des prix ont été demandés auprès des fournisseurs suivants :

FOURNISSEURS	PRIX	TAXES NETS
Brandt DEER à Dégelis	1 450 \$ pour une roue 1 400 \$ si on en achète 4	5 879,30 \$
Pneu F.M. de Saint-Pascal	1 750 \$ de la roue	7 349,13 \$
Équipements SMS de Saint-Augustin	1 470 \$ de la roue, plus 800 \$ pour les frais de livraison	7 013,17 \$
MACPEK	1 564 \$ de la roue plus 150 \$ pour les frais de livraison	6 725,50 \$



No de résolution  
ou annotation

Sur la proposition de Jimmy Plourde, appuyée par Nicholas Dubé, il est résolu unanimement d'acheter les roues chez John DEER de Dégelis, la dépense sera répartie comme suit : 02-320-00-538 (2 000\$), 02-330-00-538 (1 379,30\$) et 72-330-00-724 (2 500\$).

20-03054 Appui au Club VTT -Circulation nouveau sentier suite à la construction de l'autoroute 85

**Modification au règlement no 328 (permettant la circulation des véhicules tout terrain)**

Une demande avait été faite en avril 2017 par le Club Quad Trans-Témis en rapport avec l'ajout de nouveaux sentiers sur le territoire de notre municipalité en lien avec la construction de la future autoroute 85.

Une rencontre a eu lieu le 13 février dernier, entre les membres du conseil, des représentants du Ministère des Transports et du Club de VTT Trans-Témis.

Voici la demande qui avait été faite à l'époque :

1. À partir de la Municipalité de Saint-Louis du Ha ! Ha ! à partir de la connexion de la rue Madgin (desserte existante): à notre future desserte qui se rendra à l'intersection de la route Talbot sur l'accotement;
2. L'utilisation de la future desserte nord-ouest (vers Turmel) pour se connecter au réseau actuel se rendant aux intersections du 9e rang Nord ainsi qu'au 13e rang;
3. L'utilisation de la route Gérard-Roy pour traverser la future autoroute 85 (près du 657, route 185 - anciennement Motel-Jasper);
4. La route Talbot sur toute sa longueur jusqu'aux limites de Saint-Elzéar-de-Témiscouata;
5. L'utilisation du viaduc de l'autoroute 85 en direction nord-est vers la route 291;
  - 5.1 Pour éventuellement se connecter à notre réseau actuel via la future desserte Nord (qui se rend présentement à la rue Landry).
  - 5.2 Utilisation seulement en hiver l'accotement de la route 291 jusqu'à l'intersection de la rue Landry (la permission du MTQ est nécessaire).
  - 5.3 Utilisation de la section des rues Landry, rue Caron et Jocelyn (qu'ils ne possèdent pas présentement), parallèle à la rue Principale et qui se rend à l'intersection de la route 291 (si réponse du MTQ est positive).

Le but de ses demandes 5.2 et 5.3 est pour des raisons de sécurité (éparpillement de blocs de neige sur la chaussée et largeur excessive de l'équipement). La circulation de leur surfaceuse à l'intérieur de notre municipalité en hiver pour n'entretenir que le lien entre la rue Landry et la future desserte Nord du coté Nord-Est.

Sur la proposition de Jimmy Plourde, appuyée par Viateur Dubé, il est résolu unanimement d'accepter les demandes du club de VTT Trans-Témis et qu'ils obtiennent également la permission du MTQ.

20-03055 Tableau de bord de gestion du schéma de couverture de risques en sécurité incendie rapport annuel 2019

ATTENDU QUE les membres du conseil de Saint-Honoré-de-Témiscouata ont pris connaissance du rapport annuel 2019 en sécurité incendie appelé le tableau de bord de gestion, conformément au schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Témiscouata;

Sur la proposition de Laurette Lévesque, appuyée par Carole Desbiens, il est résolu unanimement :



No de résolution  
ou annotation

- QUE le tableau de bord de gestion du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de Saint-Honoré-de-Témiscouata 2019 soit adopté.

20-03056 Engagement d'un chauffeur sur appel - William Castonguay

Sur la proposition de Jimmy Plourde, appuyée par Nicholas Dubé, il est résolu unanimement d'engager William Castonguay du 223, chemin Rossignol de Saint-Honoré-de-Témiscouata, à l'heure, sur appel.

Le salaire est celui établi dans la grille salariale.

20-03057 Rapport financier de la RIDT

Suite au document reçu du rapport financier 2019 de la Régie intermunicipale des déchets de la MRC de Témiscouata avec un total de recettes de 4 166 262 \$, un total de dépenses de 4 062 588 \$ et un excédent de 103 675 \$, l'excédent de fonctionnements non affecté s'élève à 696 182 \$ au 31 décembre 2019.

Sur la proposition de Jimmy Plourde, appuyée par Carole Desbiens, il est résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata approuve le rapport financier tel que présenté.

20-03058 Motion de félicitations aux bénévoles du Carnaval, de la glissade et de la course «d'auto cross»

Il est résolu unanimement que le conseil municipal félicite et remercie le conseil d'administration de l'Association sportive et aux bénévoles pour le bon travail ayant permis de tenir le 44<sup>e</sup> carnaval d'hiver 2020.

Merci à Nicholas Dubé pour l'organisation de la course d'auto cross.

Une mention spéciale aux bénévoles pour la fabrication du château de neige et de la glissade, les participants petits et même grands s'y sont amusés. Bravo !

Merci également à Christian Bélanger qui fait un excellent pour l'entretien de la glace, les commentaires ne sont que positifs.

20-03059 Avis de motion - Modification du règlement 304 relatif aux animaux (chiens)

Jimmy Plourde, conseiller au siège no 1, donne un avis de motion dans le but d'adopter, à une réunion subséquente, un règlement modifiant le règlement no 304 relatif aux animaux afin de modifier ou annuler des articles qui seraient en conflit avec les nouvelles dispositions.

20-03060 Engagement de Mallette - Poste de directeur (e) général (e)

**Retour sur la résolution 20-02041**

Suite aux informations obtenues de notre avocat dans le dossier d'ouverture du poste de directeur (trice) général (e), nous pouvons procéder.

Des informations ont été prises chez Mallette pour en connaître les objectifs et les couts.

L'investissement nécessaire à la réalisation du mandat se détaille comme suit :

- **Étape 1** : le recrutement;
- **Étape 2** : La présélection;
- **Étape 3** : La sélection;
- **Étape 4** : La vérification de références, des antécédents et suivis.

Le travail se fera en étroite collaboration avec la Municipalité pour arrimer le processus selon nos attentes.



No de résolution  
ou annotation

Après quelques informations, un apport de subvention **pourrait** nous être accordé auprès d'Emploi-Québec.

Sur la proposition de Jimmy Plourde, appuyée par Carole Desbiens, il est résolu unanimement d'engager Mallette dans le processus d'embauche d'un nouveau directeur (rice) général (e). Que Richard F. Dubé, maire et Josée Chouinard, directrice générale adjointe soient autorisés à signer l'offre de service auprès de Mallette.

Et qu'ils soient également autorisés à signer la demande auprès d'Emploi-Québec.

L'offre de service ne débutera seulement qu'après avoir fait toutes les démarches auprès d'Emploi-Québec.

Il est également résolu que Richard F. Dubé, maire, Josée Chouinard, directrice générale adjointe, la représentante de Mallette et Viateur Dubé, conseiller au siège no 4 soient sur le comité de sélection.

20-03061      Cession d'emprise - Lot 6 350 689

Ministère des Transports du Québec - cession de terrain dans le cadre des travaux de l'autoroute 85 tronçon 5 et du réaménagement du chemin de couturier en rue principale.

**Considérant que** dans le projet de reconstruction de la route 185 en autoroute à deux chaussées séparées (A85), le tracé de l'actuel chemin de Couturier sera modifié et deviendra la rue Principale. Suite aux travaux, le MTQ abandonnera la gestion des rues municipales. Les tronçons du chemin Couturier qui ne feront pas partie de la rue Principale projetée reviendront à la Municipalité qui pourra en disposer selon les besoins municipaux;

**Considérant que** le tronçon résiduel (lot 6 350 708) en façade du lot 6 350 689, occasionnera une enclave par rapport au lot 6 350 689 et qu'il deviendra nécessaire de céder une partie de ce résiduel pour permettre au MTQ de réaménager convenablement un accès à partir de la future rue Principale;

**Considérant que** la cession des résiduels devra être faite en faveur du propriétaire de l'immeuble contigu pour être rattachée à l'immeuble visé, l'objectif étant d'éliminer une enclave à la propriété;

**En conséquence**, sur la proposition de Nicholas Dubé, appuyée par Laurette Lévesque, il est résolu unanimement la Municipalité s'engage à céder au propriétaire foncier du lot 6 350 689, la portion du résiduel de terrain en provenance de l'ancien chemin de Couturier qui sera nécessaire à l'aménagement d'un accès convenable à l'immeuble visé. La cession sera faire à titre gratuit à la suite des travaux et les frais légaux liés à la cession seront à la charge du propriétaire.

20-03062      Don pour un projet de jardin à l'école secondaire de Cabano

**ATTENDU QU'un** groupe d'étudiants et d'étudiantes de secondaire 1 du groupe enrichi du cours »Témiscouata: Histoire et Territoire», ont comme projet d'embellir la cour arrière de l'école tout en proposant à la population de saines habitudes alimentaires.

**ATTENDU QUE** le projet consiste à transformer un terrain vague d'une dimension de 20 pieds par 200 pieds en jardin fruitier, le jardin aura pour nom : «La p`tite côte à fruits». Le jardin contiendra de petits fruits (framboise, bleuets, camerises, baies, noisettes, etc.).

Depuis septembre 2019, dans le hall de l'école, ils ont instauré un système de recyclage de contenants consignés. En plus de contribuer au développement durable, l'argent ainsi amassé sera investi dans le projet.

Sur la proposition de Nicholas Dubé, appuyée par Viateur Dubé, il est résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata accepte de participer au projet en fournissant un montant de 100 \$.



No de résolution  
ou annotation

20-03063      Changement de dates - Paiement des taxes 2020

ATTENDU QUE le budget 2020 a été adopté le 27 janvier 2020;

ATTENDU QUE les comptes de taxes n'ont pu être envoyés en février comme les années précédentes;

ATTENDU QUE selon l'article 83 de la Loi sur la fiscalité municipale, « LFM : 83. Lorsque le budget de la municipalité locale est adopté après le début de l'exercice financier, la date du 1er mars prévue à l'article 81 est remplacée pour cet exercice, quant à l'expédition de l'avis et du compte, par la date correspondant au soixantième jour qui suit l'adoption du budget.

Si l'expédition de l'avis et du compte ne peut être effectuée dans le délai applicable, la municipalité locale ou l'autre municipalité compétente visée à l'article 82 fixe la date avant laquelle l'expédition doit être effectuée. Le plus tôt possible après l'adoption de la résolution par laquelle la municipalité fixe cette date, son greffier en transmet au ministre une copie certifiée conforme. »

Sur la proposition de Jimmy Plourde, appuyée par Viateur Dubé, il est résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata procède à l'envoi des comptes de taxes au plus tard le 60<sup>e</sup> jour après l'adoption du budget 2020, soit le 27 mars 2020. Voici les dates qui sont retenues pour 2020 : **1<sup>er</sup> mai - 1<sup>er</sup> août - 1<sup>er</sup> novembre**

20-03064      Motion de félicitations - Joueurs de Ballon balai

Il est résolu unanimement de féliciter les joueurs honorois et joueuses honoroises pour leurs bons résultats aux tournois de ballon-balai qui se tenait à Témiscouata-sur-le-Lac et à Saint-Cyprien.

**Tournoi de Témiscouata-sur-le-Lac**

- Émrick (Hugo et Caroline), Léa Lemelin (Yoland et Mélanie) de l'équipe Témiscouata U-10 Blitz Z, ils ont gagné l'or;
- Étienne Dupuis (Éric et Christine), de l'équipe Témiscouata U-10 Blitz 1, il a gagné l'argent;
- Juliette et Laurent Marquis-Roy (Gino et Caroline), de l'équipe Témiscouata U-10 Blitz 1, ils ont gagné la bronze;
- Rose Lemelin (Yoland et Mélanie) T-Miss 1, U-15, elle a gagné l'or;
- Philippe Dupuis (Éric et Christine) : Blitz U-15, il a gagné l'argent;
- Xavier Bossé (Vicky Rioux), U-15, il a gagné l'or.

**Tournoi de Saint-Cyprien**

- Émrick (Hugo et Caroline), Léa Lemelin (Yoland et Mélanie) et Étienne Dupuis (Éric et Christine) de l'équipe Témiscouata U-10 Blitz 1, ils ont gagné l'or;
- Juliette et Laurent Marquis-Roy (Gino et Caroline), de l'équipe Témiscouata U-12, Blitz 1, ils ont gagné l'or;
- Rose Lemelin (Yoland et Mélanie) T-Miss 1, U-15, elle a gagné l'or;
- Philippe Dupuis (Éric et Christine) : U-15 - Blitz 2, il a gagné l'argent;

Le conseil félicite également toute l'équipe, les entraîneurs et les organisateurs de cette activité qui excelle au Témiscouata. Leur implication permet à de jeunes Témiscouatain de participer à une activité valorisante, formatrice et qui n'a de biens faits sur leur santé mentale et physique.

20-03065      Motion de félicitation - Parc du Mont-Citadelle

Il est résolu unanimement de féliciter les organisateurs, les bénévoles, les commanditaires et l'équipe du Mont Citadelle pour la course de motoneige en montagne le 29 février dernier.

Ce fut un succès sur toute la ligne, cette activité est attendue chaque année par les adeptes de motoneige. Merci pour cette belle organisation et on se dit à l'an prochain.



No de résolution  
ou annotation

20-03066      Période de questions

Carole Desbiens demande à ce que les soumissions soient faites pour la réparation des salles de bain au local des loisirs.

À 21 heures 33, Richard F. Dubé donne la parole à l'assemblée pour la période de questions. Les sujets discutés sont, entre autres : pourquoi le refus du montant pour l'achat d'ordinateur du Club des 50 ans et +, don de local pour le club des 50 ans et + et Cercle de Fermières.

FERMETURE DE LA RÉUNION

Il est 21 heures 45, Richard F. Dubé, maire lève la séance.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

*Je, Richard F. Dubé, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*

Richard F. Dubé, maire

Josée Chouinard, directrice générale adjointe



No de résolution  
ou annotation

